



COMPTE-RENDU CTL du 22 janvier 2021

«Je supprime les postes par anticipation. C'est pour votre bien»

L'ordre du jour de la séance est le suivant:

- Approbation des PV des CTL du 2 et 11 décembre 2020 et des PV du 16/12/2019 et 16/01/2020
- Volet emplois 2021
- Règlement intérieur relatif aux horaires variables du SGC d'Yssingeaux
- Questions diverses

M. BATION, M. TRESCARTE (expert) et Mme HOLLEMAERT, représentent la CGT FIP 43. (Nota : ce CTL est mixte présentiel/visio. En présentiel FO 2, CGT 2 (Patrick et Georges). Depuis toujours nous revendiquons le présentiel...)

Déclarations liminaires

FO: C'est par l'austérité et la restriction budgétaire (jours de congés supprimés, gel des promotions) que la DGFIP remercie ses agents qui ont été présents sur toutes leurs missions pendant la crise sanitaire, avec en prime la suppression de 5 emplois en local et la poursuite de la NRP.

FO dénonce le recrutement des volontaires services civiques, des contractuels, des emplois PACTE tout en continuant le démantèlement du statut de la fonction publique. Elle exige l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et de la NRP.

SOLIDAIRES: Le Covid a bouleversé nos vies et nos habitudes, mais aucun changement à la DGFIP sur les suppressions d'emploi: Cinq emplois supprimés sur le département.

Solidaires dénonce les compressions de personnels qui ne sont plus tenables.

CGT: Les élus CGT dénoncent comme chaque année la perte des emplois avec cette année la NRP qui se rajoute. Et chaque fois, le constat est le même:

Pour les agents, un surcroît de travail, de l'anxiété sur leur avenir et du stress.

Pour les contribuables, moins de services publics, des accueils fermés quand ils arrivent devant nos locaux et l'obligation du tout numérique.

La CGT FIP 43 revendique:

- le retrait pur et simple du NRP.
- la création d'emplois à la DGFIP comme dans les autres Fonctions Publiques .
- un service public de qualité et de proximité.

Réponse de la Présidente: Les suppressions d'emplois s'inscrivent dans une démarche pluriannuelle du ministère. 1600 suppressions d'emplois prévus l'année prochaine et il faut s'estimer heureux, car les petites directions ne sont pas défavorisées! Merci Patron! Quel plaisir de travailler pour vous!

La présidente affirme que la direction a essayé de faire en sorte que ces suppressions soient le moins «impactantes» pour les agents concernés afin qu'ils puissent se relocaliser sur leur site. Elle nous pose une énigme mathématique en affirmant que cette année avec 1800 emplois supprimés, cela est inférieur aux 1500 de l'an dernier!!

ORDRE DU JOUR

I- Vote des PV du 02 et 11 décembre 2020 ainsi que le 16/12/2019 et 16/01/2020

Comme il en a été rendu compte lors du précédent CTL, les élus CGT avaient demandé qu'il soit acté que depuis début 2019, aucun PV n'avait été transmis aux OS pour relecture et vote en CTL. Ce qui signifiait que toutes les décisions prises en CTL depuis étaient caduques, car non actées. La Présidente prise en défaut s'était alors engagée à régulariser les PV manquants, mais avait fermement refusé qu'il soit noté que cette négligence était de leur fait.

Aujourd'hui qu'elle produit enfin les PV manquants, elle demande le strict respect du règlement intérieur en votant tous les PV de 2019 et 2020.

Les élus CGT dénoncent le «toupet» de la direction qui a fait de l'obstruction depuis 2 ans sur la remise des PV et qui maintenant se prévaut du respect du règlement intérieur! Elle demande fermement pourquoi la direction n'a pas produit les PV manquants, alors que les PV avaient bien été rédigés par les équipes de direction?

La Présidente refuse catégoriquement de répondre sur ce sujet .

Vote PV du 2 et 11 décembre 2020:

Pour: Solidaires et FO

Contre : CGT

Les organisations syndicales demandent le report des PV du 16/12/ 2019 et du 16/01/2020 à une date ultérieure.

II VOLET EMPLOIS

1- Les suppressions d'emplois

- 1 A+ (non vacant) direction mais poste occupé au PUC
- 1 A par anticipation (non vacant) au SIPIE BRIOUDE (A du SIE)
- 1 B (non vacant) au SIP d'YSSINGEAUX
- 1 C (non vacant) au SIP LE PUY
- 1C (non vacant) à la Trésorerie du Puy Saint-Jean

La Présidente indique que toutes les catégories contribuent aux suppressions d'emplois. Elle assure que la direction a fait ce choix en tenant compte des situations individuelles et des futures restructurations pour que les agents puissent récupérer un poste.

Les agents B et C seront prioritaires pour récupérer un poste sur la résidence.

Concernant le A+, elle se félicite même de l'action de la direction qui a pu éviter la suppression d'un autre A+ grâce à leur «combat» qui a permis que le A+ qui arrivera à la trésorerie hospitalière soit supporté par la centrale au lieu de la direction. C'est dommage que leur combativité ne soit pas aussi engagée pour les autres catégories!

Les OS lui font remarquer que les suppressions ne compensent plus la perte de charges de travail et qu'il s'agit en fait de suppressions sèches qui concernent maintenant des postes non vacants. On est rongé jusqu'à l'os!!!!

Mais pour la présidente, ces suppressions ont été savamment calculées en tenant compte des probables vacances ou des probables départs à la retraite. On est dans l'anticipation des demandes des agents !!!!

Concernant le A du SIPIE de Brioude, l'explication est encore plus fumeuse: la direction anticipe le NRP au 01/01/2022 avec la suppression du SIE de Brioude et donc du cadre A adjoint. Mais l'agent pourra éventuellement récupérer un poste A à Brioude en 2022 dans le futur SIP de Brioude où il y aura «probablement» deux cadres A en adjoints.

Les OS indiquent que pour une suppression de poste en 2021, l'agent a une priorité en 2021, mais si le poste de A est créé en 2022, il n'a plus de priorité.

Mais ce n'est pas un problème pour la direction qui assure que l'agent aura bien une priorité (par anticipation certainement).

Par ailleurs, les OS font remarquer que dans le cadre d'un SIPIE, l'agent est affecté indifféremment sur la partie SIP ou SIE sans remettre en cause son ancienneté administrative. Quand on supprime un poste en SIPIE, c'est donc l'agent le moins ancien dans sa catégorie qui est visé et non le poste en SIP ou SIE. Au cas particulier, ce ne serait pas au cadre A du SIE de supporter la suppression, car il est le plus ancien. En visant le poste A du SIE, la direction supprime la règle de priorité administrative.

Mais là encore, pas de problème pour notre Présidente qui indique que ce poste était visé, car il y a des « possibilités » pour que l'agent parte en retraite!!!!

Quand il lui est fait remarquer qu'une intention de demande à la retraite n'est pas une garantie, la présidente répond que la direction a une «idée» pour les départs à la retraite des agents et que le risque est «mesuré» !!

Les élus CGT dénoncent la suppression des garanties des règles de priorité et de mutations par la direction générale et la soupe locale.

Réponse de la présidente: Avec les mouvements de mutations en local, la direction a maintenant plus de marge de manœuvre. Elle appelle cela de l'accompagnement d'agents!!!!!!

Les élus CGT dénoncent toutes les restructurations ou réorganisations, prétexte aux suppressions d'emplois, qui sont aussi combattues par les élus des collectivités locales, qui se rendent compte sur le terrain de la réalité de la «casse» du service public. La CGT a demandé lors de son audience avec le préfet en présence de la directrice, une présence pérenne des services publics sur tout le département, a minima dans chaque Communauté de Communes..

Pour la présidente, la présence « pérenne » de nos services sera assurée par les permanences des agents dans les endroits où il n'y aura pas d'EFS!

2- Les transferts d'emplois dans le cadre de la NRP au 01/09/2021

Trésorerie hospitalière (01/09/2021)	11 emplois - 1A+ implanté par la direction générale - 1A + 5B +1C ex-trésorerie du Puy-Ville - 1 B non vacant SGC de Brioude (créé au 01/01/2021) - 1 C non vacant trésorerie de Craponne - 1B trésorerie d'Yssingeaux (départ compensé par le B vacant de la trésorerie de Saint Didier en Velay au titre de la gestion des EHPAD)
SGC Brioude (01/01/2021)	- intégralité des emplois de la trésorerie de Brioude -2 B (non vacants) de la trésorerie de Sainte Florine - l'emploi A+ de comptable est redéployé en CDL sur Brioude-Sainte Florine.
SGC Yssingeaux (01/01/2021)	- intégralité des emplois de la trésorerie d'Yssingeaux - 2 B (non vacant) et 1 C (vacant) de la trésorerie du Monastier sur Gazeille L'emploi A+ de comptable du Monastier sur Gazeille est redéployé en CDL sur Monastier-Tence-Montfaucon.
SGC Langeac (01/09/2021)	- totalité des emplois de la trésorerie de Langeac. - 1 C (non vacant) de la trésorerie de Saugues et 1 C vacant de la trésorerie de Cayres - L'emploi A + de comptable de Cayres et l'emploi A de comptable de Saugues sont redéployés en emplois administratifs de CDL respectivement sur Cayres-Saugues et Langeac- Paulhaguet.
SGC du Puy-en Velay (01/09/2021)	- 2 B de la trésorerie de Craponne sur Arzon sont transférés au SGC du Puy en Velay - l'emploi A+ de comptable de Craponne sur Arzon est redéployé en emploi CDL sur Craponne (nord de la communauté d'agglomération)

Les OS dénoncent la nébuleuse sur les mutations nationales concernant les services de gestion comptable. En effet, le SGC de Langeac sera créé au 01/09/2021, mais le comptable est déjà affecté (mutation du 30/12/2020).

Réponse de la présidente: Les directions locales peuvent prendre la responsabilité de faire la publication avec l'accord des agents susceptibles de suivre leur emploi vers un poste de CDL. Les OS indiquent qu'elles n'ont jamais été informées de ces décisions et dénoncent le manque de dialogue social et que dire de la transparence...

Désormais, tout se passe en tête à tête entre la direction et les agents concernés et la direction fait elle-même le mouvement comme ça l'arrange! Sans parler de la pression qu'elle peut exercer sur les agents sur leur affectation quand ils se retrouvent seuls face à elle!

Enfin, il est demandé si dans le cadre des restructurations la possibilité de la création d'un service des impôts fonciers (SDIF) est envisagé comme le préconise le bureau GF3A, ce qui

pourrait permettre d'une part la création de postes pour le foncier et d'autre part la mutualisation de connaissances fiscales avec les géomètres.

Les élus CGT demandent, encore une fois, le renforcement des effectifs sur le foncier afin de maintenir la technicité de cette mission.

Pour la présidente, la création d'un SDIF n'est pas envisagé afin de ne pas fragiliser la taille des SIP prévus dans le NRP. Elle avoue que conserver la spécialisation de cette mission est importante mais pas en termes d'effectifs humains!

Vote sur volet emplois: Contre à l'unanimité des OS

III- HORAIRES VARIABLES SGC YSSINGEAUX

Deux typologies distinctes existaient pour les agents des trésoreries constitutives du SGC d'Yssingeaux. Il a donc été proposé un vote sur ces deux typologies :

I	Plages horaires proposées	Début et fin Plage variable	Plages fixes - Matin		Plages fixes - Après midi	
			Début	Fin	Début	Fin
	1	7 h 30 – 19 h 00	9 h 30	11 h 30	14 h 00	16 h 00
	2	7 h 00 – 18 h 30	9 h 30	11 h 30	14 h 00	16 h 00

Les agents ayant majoritairement votés pour la plage horaire 2, il est proposé de voter sur cet horaire (7h-18h30).

Vote: Pour (FO-CGT)

Abstention (SOLIDAIRE)

IV- QUESTIONS DIVERSES

1- Accueil dans les SIP

Une note du 21/12/2020 (actuellement non diffusée aux agents) porte sur l'élargissement du périmètre de l'accueil aux agents des SIP qui devront se comporter comme les personnels des EFS.

Les élus CGT demandent des précisions sur le sujet afin de s'assurer que les agents à l'accueil ne pourront être sollicités que sur des questions relatives aux missions de la DGFIP.

Réponse de la Présidente: cette note ne modifie pas nos accueils (on se demande alors pourquoi la direction ne souhaite pas la diffuser à l'ensemble des agents). Il faut un accueil généraliste qui puisse donner des réponses de base aux usagers et lorsque les agents ne peuvent pas répondre sur une question DGFIP, ils puissent prendre un rendez-vous avec les services. Tous les services doivent être en mesure d'assurer un accueil généraliste, comme, par exemple, les SGC.

Elle confirme que les agents d'accueil ne répondront qu'aux questions relatives à nos missions.

A suivre.....

2- paiement en espèce

Les élus CGT dénoncent la suppression du paiement en espèce. Désormais, si un usager souhaite régler avec des espèces, on l'invite à utiliser les moyens de paiement dématérialisés ou on lui indique le buraliste agréé le plus proche. C'est une fois de plus un recul du service public.

De nombreuses personnes précaires sont exclues de ces dispositifs, car le paiement en espèce constitue pour eux la seule possibilité de paiement. C'est une atteinte à la liberté de choix.

Par ailleurs, la DGFIP affiche sa volonté d'appliquer partout le zéro numéraire sans mettre les moyens dans ses applicatifs (exemple : les lettres d'acceptation de délais de paiement ne comportent pas de flashcode permettant à l'utilisateur de payer en liquide auprès d'un buraliste agréé).

Réponse de la présidente. Il y a un dispositif légal sur la suppression du numéraire. Le dégageur du numéraire dans les postes comptables posait des problèmes de sécurité et de gestion dans notre réseau et il était normal qu'on supprime les espèces, car il faut vivre avec son temps!!!

Les OS lui font remarquer que le code monétaire limite le paiement des espèces à 3 000 €. Ce qui peut être appliqué dans le domaine privé ne l'est visiblement pas dans la sphère publique! Ou est l'égalité de traitement? Par ailleurs les problèmes liés au dégageur du numéraire proviennent du démantèlement du réseau de la Poste qui a généré la fermeture des bureaux de poste dans les petites communes.

L'État se désengage de toutes ses missions de services publics par la suppression des moyens humains dans les administrations qui ne peuvent plus ainsi assurer leurs missions!

Mais pour la présidente le désengagement de l'État n'est pas un problème et perdre les missions d'encaissement apporte de la valeur ajoutée sur d'autres missions!

On supprime des emplois d'un côté et on apporte une plus-value à notre travail de l'autre! On vit vraiment une époque formidable! Heureusement que notre direction est là pour nous le rappeler!!!!

3- Gestion des comptables des trésoreries sur le département

Sur l'est du département, la direction va mettre en place un mouvement d'initiative local pour pourvoir les postes comptables. Un appel à candidature national sera réalisé pour le poste comptable du SGC d'Yssingaux.

01/01/2021 : Mr RANC assure l'intérim de la trésorerie du Puy-Ville suite au départ de Mr PERAUD

01/02/2021 : Mme MONTCHAL assurera l'intérim sur la trésorerie de Monistrol en plus de la trésorerie de Saint Didier

01/09/2021 : Mr LESTHEVENON est susceptible de prendre le poste de Bas en Basset.

4- Prime COVID et pouvoir d'achat

Les élus CGT dénoncent l'ambiance lamentable qui sévit actuellement dans les services suite au versement de la prime Covid au mois de juillet. Accordée seulement à quelques agents sur des critères fixés de façon unilatérale par notre direction (en particulier sur le présentisme, alors que les agents en télétravail ont travaillé tous les jours eux aussi) elle aurait dû être

étendue à l'ensemble des agents qui ont contribué à faire fonctionner les services pendant la crise sanitaire.

Par ailleurs, une prime ne saurait compenser la perte du pouvoir d'achat qui frappent les agents depuis de nombreuses années.

La perte du pouvoir d'achat, l'inégalité de traitement pour la prime Covid et la suppression des emplois créent un sentiment d'injustice chez les agents et un ras-le-bol généralisé.

Rappelons qu'actuellement la grille d'un cadre C débutant passe sous la barre du SMIC.

Aujourd'hui il n'y a plus de plan pluriannuel d'avancement et on constate le blocage des promotions internes.

Pour info lors de la fusion l'harmonisation des salaires s'est traduite par :

+900€/mois pour les IP

+2000€/mois pour les Directeurs Divisionnaires X 2 pour les DSF

+29€/mois pour les A, B et C

La CGT FIP 43 a rappelé qu'elle demande toujours la suppression 1/3 des employés supérieurs travaillants à Bercy pour créer des postes A, B et C en province.

5- CTL

La CGT demande les dates des CTL de 2020 où il a été traité les questions de Budget et de TBVS (Tableau de Bord de Veille Sociale).

Réponse de la direction: on ne les a pas tenus!!! Nous exigeons que ces sujets soient traités le plus rapidement possible.

6- Expérimentation de mutualisation des fonctions support avec la Préfecture.

L'expérimentation de mutualisation des fonctions support de l'Éducation Nationale et des Finances pour constituer des secrétariats généraux communs avec la Préfecture est en cours en Charente et Corrèze. La CGT demande si elle va être mise en place ici.

Réponse de la direction: ce n'est pas à l'ordre du jour.

7- Créditements lors du 1^{er} confinement.

Notre Directeur Général a dit que tous les agents qui étaient venus travailler en présentiel lors du 1^{er} confinement, mais qui n'avaient pas été présents sur les 2 plages fixes DEVAIENT être crédités d'une journée entière. Notre direction ne les a crédités que d'1/2 journée. La DG a été saisie et nous a appris qu'il n'y avait qu'ici que cela avait été fait. Nous avons donc demandé de régulariser au plus vite.

Tout agent concerné peut se rapprocher de nous.

8- Missions de la DGFIP.

Depuis le début de cette crise sanitaire majeure le Gouvernement verse des flots d'aides tous azimuts en direction du monde du travail privé. La CGT demande s'il y a un contrôle de toutes ces aides colossales d'argent public.

Réponse de la direction: La DG a produit des listings qu'il faudra traiter. Pour l'instant c'est principalement le PUC qui en sera chargé. Certains contrôles seront donc délaissés.

La CGT demande donc des créations de postes, car c'est une surcharge importante de travail qui se fait, de plus, au détriment d'autres contrôles des plus conséquents.

Pour illustrer l'importance de la fraude nous conseillons la lecture d'un livre paru juste avant la pandémie sur ce sujet «La colère et le courage» de Jean-Christophe Picard.